



Famille en DPI		Famille avec demande de séjour introduite (9bis/RF...)		Famille sans aucune procédure (DPI, séjour...)	
Sursis pour l'enfant accordé jusqu'à la décision des instances d'asile pour la famille. Demande de suppression code 207 possible.		Sursis pour l'enfant accordé jusqu'à la décision des autorités compétentes en matière de séjour.		Sursis pour l'enfant accordé avec délai pour l'introduction par la famille d'une procédure de séjour. Introduction d'un nouveau sursis au terme du délai.	
Titre de séjour > 3 mois d'un parent	Refus	Titre de séjour > 3 mois d'un parent	Refus	Aucune procédure	Procédure introduite
TRANSITION Demande ILA ou départ anticipé avec chèques (Instruction transition) + suppression pour les autres membres de la famille avec DPI	Introduction d'une nouvelle demande de sursis au nom de l'enfant	TRANSITION Demande ILA ou départ anticipé avec chèques (Instruction transition)	Introduction d'une nouvelle demande de sursis au nom de l'enfant	Sursis refusé et délai pour quitter l'accueil	Cf. autres points